



MANU – PORT SARL

Port de Longoni – BP 159
97 600 Mamoudzou -Ile de Mayotte
Tel : + 0269 62 15 45 Fax : +0269 62 15 50
Capital : 278 000€ Siret : 0941304650019
APE 5224A

À Longoni, le 22 novembre 2016

Communiqué de presse

MANU-PORT obtient son agrément de manutention

En tant que manutentionnaire, MANU-PORT SARL au port de Longoni, vous informe de l'obtention de son agrément de manutention N°002/16 .

Suite à l'Ordonnance du Tribunal administratif du 28 octobre 2016 et la confirmation par courrier du Conseil Départemental en date du 14 novembre 2016, Mayotte Channel Gateway délivre à MANU-PORT SARL son agrément pour effectuer un service de manutention au port de Longoni, dans le strict respect des conditions énumérées dans le Contrat de partenariat et la Convention d'occupation temporaire du domaine public signés le 14 janvier 2016.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Monsieur Johan NEL
Gérant



Mayotte Channel Gateway s.a.s.

BP 553 - Mamoudzou - 97600 - Ile de MAYOTTE
Tél : 02 69 62 15 45 - Fax : 02 69 62 15 50
Siret 795 032 325 00016 APE 5224A
Capital de 500 000 €
Banque BFCOI : 18719 00091 00916446700 38

AGRÉMENT N°: 002/16

- Vu le conseil portuaire du 11 février 2016,
- Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif du 28 octobre 2016 référence dossier N°1600783,
- Vu l'accord du Conseil Départemental par courrier réf. : SM/SH/450/SP/016/CD en date du 14 novembre 2016 reçu le 15 novembre 2016,
- Vu le contrat de manutention signer le 14 janvier 2016,
- Vu la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public portuaire du 14 janvier 2016.

Nous portons agrément pour l'exercice de manutention au Port de Longoni Mayotte à :

La Société MANU-PORT SARL ,
Au capital de 278 000 euros,
Ayant son siège social à Zone Portuaire - Longoni ,
BP 159 – Kawéni 97600,
Immatriculée au Registre du Commerce sous le n° de gestion 1988 B 98363.
Siren N° : 094.130.465
APE : 5224A.

La société est agréée pour effectuer en non exclusivité un service de manutention du Port de Longoni pour ses clients, dans le strict respect des conditions énumérées dans la Contrat de Partenariat (sous-traitance) et la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public portuaire non constitutive de droit réel qui a été signée.

Cet agrément ne peut excéder la durée de la DSP de Mayotte Channel Gateway sas.

Délivré à Longoni le 16 novembre 2016.



Mayotte Channel Gateway
Mme Ida NEL


Manu-Port sarl
Parcelle N°51 - Kawéni
C/O BP 159 - Mamoudzou
97600 MAYOTTE
Tél: (262) 62 15 45
Reception 18/11/2016
Signature



Mayotte Channel Gateway s.a.s.

BP 553 - Mamoudzou - 97600- Ile de MAYOTTE
Tél. : 02 69 62 15 45 - Fax : 02 69 62 15 50
Siret 795 032 325 00016 APE 5224A
Capital de 500 000 €
Banque BFCOI : 18719 00091 00916446700 38

MANUPORT SARL
Monsieur Johan NEL
Zone portuaire Longoni
BP159 Kawéni
97600 MAMOUDZOU

Le 18 November 2016

N.Réf : IN-KB/2016-732

Objet : **Agrément de manutention**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que suite à l'ordonnance du Tribunal administratif du 28 octobre 2016 ainsi que la confirmation par courrier du Conseil Départemental en date du 14 novembre 2016, nous vous adressons l'agrément N°002/16 signé sous condition provisoire jusqu'à l'obtention et l'aboutissement de votre « dossier de fond » en cours au Tribunal Administratif.

Vous trouverez en pièce jointe l'agrément N°002/16 signé, confirmant votre exercice de manutention sur le port de Longoni.

Nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Mme Ida NEL
Présidente